



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 décembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3571**

commune (s) : **Bron**

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre gratuit à la copropriété Le Notoir XIV d'une emprise située 30 avenue Franklin Roosevelt**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 28 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mmes Bouzerda, Geoffroy (pouvoir à M. Le Faou), M. Suchet (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Vesco.

**Commission permanente du 9 décembre 2019****Décision n° CP-2019-3571**

commune (s) : Bron

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre gratuit à la copropriété Le Notoir XIV d'une emprise située 30 avenue Franklin Roosevelt**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

**I - Contexte**

Dans le cadre de projets d'aménagement et d'extension de la copropriété Le Notoir XIV située 28-30-32 avenue Franklin Roosevelt à Bron (parcelle cadastrée D 1064), celle-ci a fait procéder à des relevés topographiques et cadastraux qui ont révélé la non correspondance des limites matérielles et cadastrales entre la copropriété et le domaine public métropolitain, empêchant la poursuites de ces projets.

Ladite copropriété a sollicité la Métropole de Lyon pour effectuer une nouvelle délimitation afin de corriger l'alignement de sa parcelle avec le domaine public. De ce fait, elle se porte acquéreur de l'emprise jouxtant la parcelle susmentionnée, située 30 avenue Franklin Roosevelt à Bron, d'une superficie de 203 m<sup>2</sup> et qui serait au préalable déclassée du domaine public de voirie métropolitain.

Plusieurs réseaux appartenant à Grand Lyon réseaux exploitant, transports en commun lyonnais (TCL), Ville de Bron - éclairage public et réseau d'arrosage, électricité réseau distribution France (ERDF), gaz réseau distribution France (GRDF), Numéricable, Completel, Orange et Eau du Grand Lyon, ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge de l'acquéreur.

**II - Projet**

Par ailleurs, l'emprise susmentionnée sera grevée d'une servitude *non aedificandi* interdisant toute construction sur celle-ci, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de signature de l'acte authentique de vente, afin de permettre la modification du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) concernant les règles d'urbanisme sur ce secteur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes du compromis, l'emprise susmentionnée serait cédée à titre gratuit. Les frais notariés seront supportés par l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 25 septembre 2019, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise d'une superficie de 203 m<sup>2</sup> et cadastrée D 1064, située 30 avenue Franklin Roosevelt à Bron.

**2° - Approuve** la cession par la Métropole, à titre gratuit, à la copropriété Le Notoir XIV de l'emprise d'une superficie de 203 m<sup>2</sup>, située 30 avenue Franklin Roosevelt à Bron.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 et donnera lieu aux écritures suivantes : sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 1 716,56 € en dépenses - compte 204 422 - fonction 01 et en recettes : compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre au chapitre 041 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 décembre 2019.**